



# NUIT DES VEILLEURS

ENSEMBLE, PORTONS LA FLAMME  
DE L'ESPÉANCE



**26 juin 2023**

**Journée internationale  
pour le soutien aux victimes de la torture**

## Prier au cœur de l'action



La prière existe depuis toujours dans toutes les religions et toutes les civilisations. De la supplication angoissée à la louange, elle jaillit du cœur de l'être humain. Et bien sûr, elle implique qu'un autre soit là, à qui elle s'adresse et qui est censé l'entendre.

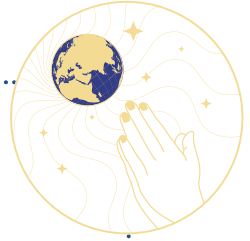
En ce qui concerne la prière chrétienne d'intercession, elle semble être sans cesse en tension, en particulier à cause d'injonctions divergentes du Second Testament, telles que par exemple : « Demandez, et vous recevrez » (Mt 21, 22) et « Votre Père sait de quoi vous avez besoin avant que vous le lui demandiez » (Mt 6, 8). De plus, il faut composer avec l'absence : car ce Père révélé par le Christ mort de son absolu d'amour, ce Dieu qui ressuscite, ce Tout-Autre, on se demande parfois où il est, devant les indicibles douleurs que nous voyons au monde. Pourquoi solliciter un Dieu qui reste muet face à la souffrance ? Ah, il nous est si difficile de ne pas vouloir (de ne pas pouvoir ?) imposer à Dieu notre volonté ! Difficile d'accepter de le rencontrer en nous, dans le silence du cœur ...

Mais alors ensuite, il s'agira de faire passer dans la vie concrète la soif de justice et l'amour que l'on reçoit de

Dieu. Et cette vie concrète, je la vis avec d'autres, qui font partie de ma vie. Leur bonheur est mon bonheur, leur détresse est ma détresse. Tous ces êtres surgissent dans ma prière, puisque c'est là que se prépare l'existence en solidarité active, réelle. Et c'est dans la prière que je vais (re)trouver la certitude qu'aucune des personnes pour qui je prie n'est en oubli devant Dieu ; le goût de la solidarité active et fidèle pour les aider à triompher de l'épreuve ; le courage de dépasser mes demandes, d'accepter l'Absence mais d'engager ma présence.

La prière des membres de l'ACAT soutient à distance les torturés et prend en compte les tortionnaires, victimes eux aussi de systèmes monstrueux qui les déshumanisent. La prière est une source spirituelle pour l'action de l'ACAT : individuelle, elle jaillit du cœur et collective, elle rassemble dans les réunions et les célébrations œcuméniques. « Intercéder, n'est-ce pas laisser le Christ, par l'Esprit Saint, prier en nous ? Intercéder, c'est veiller avec le Fils de Dieu jusqu'à ce que vienne le matin et que le dernier ennemi, la Mort – toutes les morts – soit vaincu. Or, l'aube de ce matin s'est déjà levée. Le Christ mort et ressuscité est l'étoile du matin. » (Elisabeth Behr-Sigel).

Texte : extraits de la méditation proposée par l'ACAT-France



# Des femmes et hommes à porter dans vos prières

Ils ont été menacés, battus, torturés, emprisonnés, maintenus en détention. Pour leurs convictions, pour leur engagement politique, pour leur engagement en faveur des droits humains, pour ce qu'ils sont.

Pour les faire taire,  
pour les faire parler.

## Pendant la Nuit des Veilleurs ... soutenez-les.

Leur histoire est représentative de milliers d'autres. Pour la Nuit des Veilleurs, nous aimerions vous inviter à prier pour ces personnes ainsi que leurs familles et à les soutenir par une lettre.

La Nuit des Veilleurs est une chaîne internationale de personnes se recueillant pour les victimes. Merci d'inscrire votre événement autour du 26 juin sous [www.nuitdesveilleurs.fr](http://www.nuitdesveilleurs.fr) !

Nous serions très heureux de recevoir vos commentaires, impressions, photos, ... : Katleen De Beukeleer, k.debeukeleer@acat.ch. Merci !



cartes : gratuites jusqu'à 20 ex.  
lanternes : à partir de 0.50 fr./pièce

Lanternes et cartes de correspondance toujours disponibles auprès du Secrétariat :  
info@acat.ch  
+41 (0)31 312 20 44



### Impressum

**Date de parution** 16 mai 2023 **Sources** (méditation, descriptions des cas et suivi), sauf indiqué autrement : ACAT-France **Rédaction** ACAT-France, Katleen De Beukeleer (coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Christine Morerod, Bettina Ryser **Conception** Katleen De Beukeleer **Illustration de couverture** ACAT-France **Photos de couverture** voir mentions légales pp. 4-8 **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen

MEXIQUE

Priez pour la santé et la libération de

**Yonny Ronay Chacón González**

IMAGE : Yonny Ronay Chacón González, droits réservés



**Y**onny Ronay Chacón González est un jeune étudiant, fils de modestes paysans de l'État mexicain du Chiapas. En mars 2019, il a été arrêté lors d'un contrôle de police dans la ville où il étudiait. Il a été emmené sans raison à la Division des enquêtes spéciales du Bureau du procureur de l'État. **Ses interrogateurs l'ont torturé pour le forcer à avouer un vol.**

Le lendemain, Yonny Ronay a été exposé dans la presse locale et sur les réseaux sociaux, à côté d'armes lourdes. Le but était de le présenter comme un membre d'un groupe criminel et l'auteur d'un homicide à Villaflores, une autre ville du Chiapas.

Le surlendemain, son casier judiciaire étant vide, il aurait dû être libéré. Il a

cependant été transféré aux services du procureur de Villaflores. **Les tortures ont repris, cette fois-ci pour le forcer à avouer l'homicide évoqué dans les médias.** Il a ensuite été placé en détention préventive, accusé d'homicide aggravé puis de vol qualifié.

La détention arbitraire de Yonny Ronay sur la base de preuves fabriquées constitue une violation de son droit à la présomption d'innocence et à une procédure régulière.

Yonny a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas à Villaflores le jour du meurtre dont on l'accuse. Il a dénoncé ses tortures dès les premières audiences devant le juge. Des certificats médicaux ainsi que des témoignages accréditent ses dires. **Pourtant, la justice du Chiapas a délibérément ignoré toutes ces graves violations et l'a condamné en septembre 2021 à 31 ans et six mois de prison.**

### Soutenez Yonny Ronay en lui écrivant :

Centro de Derechos Humanos Frayba  
Para Yonny Ronay  
Calle Brasil 14  
Barrio de Mexicanos  
San Cristóbal de Las Casas, Chiapas Mx.  
C.P.2924  
Mexique

BURUNDI

Priez pour la libération de

Floriane Irangabiye

IMAGE : Floriane Irangabiye (profil Facebook)



Floriane Irangabiye est **chroniqueuse et animatrice** sur Radio Igicaniro, un média en ligne burundais qui diffuse depuis le Rwanda. Le 30 août 2022, elle a été arrêtée par des agents du Service national de renseignements (SNR) dans le Sud du Burundi. La journaliste, qui vit en exil au Rwanda avec sa famille, était de passage au Burundi pour participer à des funérailles.

Floriane a été immédiatement transférée à Bujumbura, au siège du SNR. Pendant plus d'une semaine, elle a été interrogée sans la présence d'un avocat. Le 29 septembre 2022, en pleine nuit, sans en avoir été informée, elle a été conduite vers une prison au nord-est du pays, loin des membres de sa famille qui vivent à Bujumbura. Cet épisode a été une source d'angoisse pour la journaliste persuadée qu'elle allait disparaître à l'instar du journaliste Jean Bigiramana, disparu en 2016.

Ce n'est que deux mois après son arrestation que Floriane Irangabiye a été accusée d'avoir « porté atteinte à l'intégrité du territoire national ».

Début janvier 2023, elle a été **condamnée à dix ans de prison ferme avec une amende. Son crime : l'animation d'une discussion entre deux détracteurs des autorités burundaises** sur Radio Igicaniro en août 2022. Au cours de ce débat, Floriane Irangabiye avait vivement critiqué le gouvernement et encouragé les Burundais à s'opposer aux autorités.

Ses avocats ont interjeté appel. Le dossier est devant la Cour d'appel de Bujumbura, mais aucune date n'a encore été fixée pour le procès.

**La condamnation de Floriane Irangabiye est motivée par une volonté politique de faire taire toute opposition ou voix critique.** Le parti politique dominant monopolise le pouvoir depuis 2005.

Soutenez Floriane en lui écrivant :

ACAT-France  
7 rue Georges Lardennois  
75019 Paris  
France



L'ACAT-France transmettra vos messages



## SRI LANKA

Priez pour lui et pour sa famille :

## Prageeth Eknaligoda

**P**rageeth Eknaligoda a été **enlevé** le 24 janvier 2010 par deux anciens membres des services des renseignements. Après avoir été remis entre les mains de l'armée, **on ne l'a plus jamais revu. Son crime ? En tant qu'analyste politique et caricaturiste, il publiait régulièrement des dessins critiques du pouvoir répressif alors en place au Sri Lanka.** Il a été enlevé deux jours avant l'élection présidentielle de l'époque.

Il y a eu une forte mobilisation internationale en faveur de Prageeth Eknaligoda. Toutefois, sa famille, et plus particulièrement son épouse, s'est heurtée à de nombreux obstacles politiques et judiciaires pour établir la vérité. Ce n'est que cinq ans après sa disparition, grâce à un changement de

présidence, qu'une enquête a été ouverte. Neuf suspects, membres des renseignements militaires, ont été arrêtés, mais rapidement libérés sous caution.

Un procès a finalement été ouvert en 2019. Les neuf suspects n'ont été placés en détention provisoire que récemment. De nombreux témoins au procès ont modifié leurs déclarations initiales, après avoir subi des pressions et des menaces. L'épouse de Prageeth a, elle aussi, fait régulièrement l'objet de harcèlement, d'intimidations et de menaces.

**Le Sri Lanka est l'un des pays qui enregistre le plus grand nombre de disparitions forcées au monde :** près de 65 000 personnes rien qu'au cours du conflit armé au Sri Lanka. Après la fin du conflit en 2009, des opposants politiques ont été enlevés. Or, les enquêtes sur les crimes commis par les forces de sécurité Sri Lankaises durant cette période sont au point mort.

### Écrivez à l'épouse de Prageeth :

Sandya Eknaligoda  
Nr. 136/2, Suhada Mawatha,  
Hiripitiya Road  
Pannipitiya  
Sri Lanka

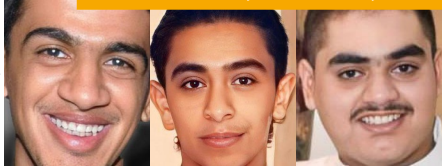
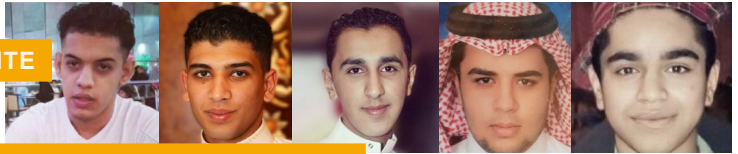


## ARABIE SAOUDITE

Priez pour

Jalal, Abdullah, Yousef, Hassan,

Ali Jaafar, Jawad, Ali Hassan et Mahdi



**J**alal Labbad et sept autres jeunes hommes, Abdullah Al-Darzai, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj, Ali Jaafar Al Mabiouq, Jawad Qureiris, Ali Hassan Al-Subaiti et Mahdi Al-Mohsen, **sont sous la menace directe d'une exécution alors qu'ils étaient encore mineurs pour certains faits pour lesquels ils ont été condamnés à la peine de mort.**

Les jeunes hommes ont été arrêtés indépendamment l'un de l'autre, entre 2014 et 2021, et détenus à l'isolement pendant plusieurs mois. Ils ont subi des actes de torture. Ce n'est qu'après plusieurs années qu'ils ont été conduits devant la justice, où pour la première fois ils ont pu se faire accompagner d'un avocat. Ils ont été traduits devant des juridictions créées pour poursuivre les crimes relevant des actes de terrorisme. En réalité, ces juridictions s'attaquent à toute personne s'opposant au régime.

**Le parquet utilise les confessions obtenues sous la contrainte**

**devant la justice. Souvent, ces confessions sont les seuls éléments à charge.** Devant le juge, les victimes ont déclaré avoir subi des tortures. Malgré cela, aucune enquête n'a été menée à ce sujet.

Jalal Labbad, Abdullah Al-Darzai, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj et Ali Jaafar Al Mabiouq ont déjà été condamnés à mort. Ils attendent que la Cour suprême se prononce définitivement. Jawad Qureiris et Ali Hassan Al-Subaiti attendent un jugement en appel. Mahdi Al-Mohsen risque également la peine de mort, mais on ne connaît pas sa situation pénale actuelle.

Il est possible que d'autres personnes, mineures aux moments de faits similaires, risquent également la peine de mort.

Une loi de 2018 et un décret royal de 2020 prévoient pourtant de mettre fin à la peine de mort pour les personnes mineures au moment des faits.

**Soutenez Jalal, Abdullah, Yousef, Hassan, Ali Jaafar, Jawad, Ali Hassan et Mahdi en leur écrivant :**

European-Saudi Organisation for Human Rights  
Aktion NDV 2023  
Schmidt-Knobelsdorf-Strasse 8  
Berlin 13581  
Allemagne





GABON

Priez pour la démocratie au Gabon,

priez pour la libération de

Jean-Rémy Yama



**J**ean-Rémy Yama est un leader syndicaliste. Début 2022, il a été mis en détention et radié de la fonction publique. Son incarcération intervient dans le contexte de l'élection présidentielle qui devrait se tenir courant 2023. Le Président sortant Ali Bongo Ondimba, qui dirige le Gabon depuis 2009, s'annonce à nouveau candidat.

Jean-Rémy Yama est le Président de Dynamique unitaire, la plus importante coalition syndicale du Gabon. Il est également membre actif de Tournons la Page-Gabon, qui milite pour l'alternance démocratique et la bonne gouvernance.

Le 27 février 2022, Jean-Rémy Yama a été arrêté. D'abord conduit à la Direction générale des contre-ingérences et

de la sécurité militaire, il a ensuite été transféré vers une destination inconnue. Cinq jours plus tard, Jean-Rémy a été officiellement accusé d'escroquerie, d'abus de confiance et de détournements de fonds dans une affaire de marché public. Par la suite, il a été placé en détention provisoire à Libreville. Il a été radié de la fonction publique.

En juillet 2016, dans une affaire similaire, Jean-Rémy Yama avait été accusé d'avoir détourné de l'argent. Il avait alors été emprisonné puis remis en liberté en octobre 2016, plusieurs mois après l'élection présidentielle.

Il est à craindre que par la nouvelle détention arbitraire de Jean-Rémy Yama, le régime veuille l'empêcher de se mobiliser en faveur de l'alternance politique à l'approche de la présidentielle de cette année.

**i** Cette affaire rappelle fortement l'emprisonnement de l'opposant gabonais Bertrand Zibi Abeghe après les élections présidentielles de 2016 (voir *Nuit des Veilleurs 2020*). Bertrand Zibi Abeghe n'a été libéré qu'en 2022.

**Soutenez Jean-Rémy en lui écrivant :**

ACAT-France  
7 rue Georges Lardennois  
75019 Paris  
France

*L'ACAT-France transmettra vos messages*





# Suivi de la Nuit des Veilleurs 2022

**Que sont devenues les personnes que vous avez soutenues spirituellement ou par écrit lors de la Nuit des Veilleurs 2022 ?**

## CHINE

**Bientôt deux ans de détention arbitraire pour Huang Xueqin**, dont la situation est toujours incertaine, malgré la mobilisation internationale en sa faveur. Fin 2022, les experts des Nations Unies ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure de vérifier de manière indépendante qu'elle est effectivement détenue dans le centre de détention numéro 2 ou 3 de Guangzhou. Depuis son arrestation, elle a été privée de l'accès à une avocate de son choix. Sa famille est soumise à une surveillance stricte, à du harcèlement, et ne peut lui rendre visite. **Il semble que sa santé se détériore de manière très inquiétante.**

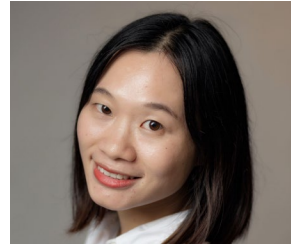


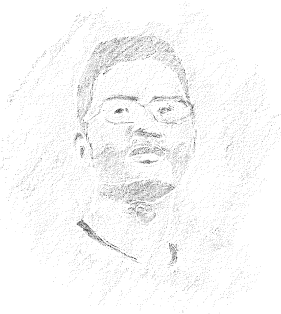
IMAGE: Front Line Defenders

## VIETNAM

Il existe peu d'informations récentes disponibles sur la situation de **Le Huu Minh Tuan**. **Il semble qu'il se trouve toujours en détention arbitraire** suite à la confirmation de sa condamnation à 11 ans d'emprisonnement par la cour d'appel d'Hô Chi Minh-Ville, le 28 février 2022.

Selon sa sœur, Le Huu Minh Tuan **souffre de plusieurs maladies du système digestif**. Il est détenu dans une petite cellule et ne peut pas en sortir pour faire de l'exercice. Il n'est pas non plus autorisé à recevoir les médicaments envoyés par sa famille. Sa santé mentale serait stable. Comme beaucoup d'autres familles de prisonniers politiques au Vietnam, **la famille de Le Huu Minh Tuan est harcelée par les forces de l'ordre** quand elle lui rend visite ou lui envoie des produits de première nécessité.

SOURCES : ACAT-France, [The 88 Project](#)



## MEXIQUE

**Le 28 mai 2022, Erick Iván Razo Casales a été libéré, après 11 ans de détention. Cependant, sa sœur Verónica est toujours en détention préventive.**

Le juge l'a acquittée des délits de crime organisé et d'enlèvement de trois personnes, mais elle a été accusée sans preuves suffisantes d'un autre enlèvement. Elle risque encore d'être condamnée à 25 ans d'emprisonnement.

Le 18 juillet 2022, une audience s'est tenue pour mettre fin à la détention provisoire de Verónica Razo Casales, qui dure maintenant depuis 12 ans. Cependant, le juge n'a pas accordé à Verónica le droit de poursuivre son procès en liberté, au motif que les justificatifs qu'elle avait présentés déjà un an avant n'étaient pas à jour. Le juge a refusé de réexaminer la mesure.

Il n'a pas pris en compte le fait que Verónica est une survivante de la torture, ni la recommandation d'un groupe de travail de l'ONU. Cet organe avait estimé que la détention d'Erick et de Verónica Razo Casales était arbitraire. Il avait demandé au gouvernement mexicain de les libérer immédiatement.



ILLUSTRATION : ACAT Suisse

## MAROC

**Sultana Khaya a été assignée à résidence pendant un an et demi, période durant laquelle elle a subi du harcèlement, des agressions physiques et sexuelles. Le 1<sup>er</sup> juin 2022, elle a pu quitter son domicile de Boujdour pour se rendre en Espagne et y être soignée. Depuis cette date, elle parcourt l'Europe afin de témoigner de son engagement et des violences qu'elle a subies.** Sa sœur Luara et leur mère ont également quitté leur domicile de Boujdour, en partie

détruit du fait des attaques et des manœuvres répétées des forces de sécurité marocaines. Elles continuent de résider sur le territoire sahraoui.

Lors de son passage en France mi-septembre, Sultana Khaya a été reçue par l'ACAT-France. Le témoignage de Sultana Khaya sur son engagement et les attaques qu'elle a subies a été particulièrement fort et marquant. Pendant deux heures, elle a raconté en détail le calvaire qu'elle, sa sœur et



IMAGE : Wikimédia Commons, CC BY-SA 4.0 via Wikimedia Commons

sa mère ont subi pendant ces longs mois où elles ont été placées sous la contrainte et de façon tout à fait arbitraire, en résidence surveillée.

## ÉGYPTE

En octobre 2022, le défenseur et avocat Mohamed El-Baker a été transféré dans une nouvelle prison, Badr 1, dans la banlieue du Caire. Ce transfert a eu lieu trois ans après le début de sa détention arbitraire. Le 20 décembre 2021, il avait été condamné à 4 ans de prison, mais les 27 mois déjà passés en détention provisoire n'avaient pas été décomptés. **Il ne sera donc libérable qu'en janvier 2026.** Sa famille demande à ce que Mohamed El-Baker puisse bénéficier de la grâce présidentielle.



IMAGE: Neama Hisham (profil Facebook)

Le 26 octobre 2022, Mohamed El-Baker a reçu le **Prix État de droit de l'Union internationale des avocats** lors de son 66<sup>e</sup> congrès à Dakar.

Le 17 avril 2023, **Neamatallah Hisham, l'épouse de Mohamed El-Baker, a été détenue pendant près de treize heures. Elle avait publié sur les réseaux sociaux des messages décrivant le traitement brutal infligé à son mari, ainsi que les mauvais traitements infligés à d'autres prisonniers.**

El-Baker aurait été placé à l'isolement du 10 au 13 avril dans le cadre de mesures disciplinaires à son encontre et à l'encontre de quelques-uns de ses compagnons de cellule. Ils avaient tenté de venir en aide à un prisonnier âgé qui subissait des mauvais traitements de la part des responsables de l'administration pénitentiaire. Neamatallah Hisham a fait ces révélations concernant son mari après lui avoir rendu visite en prison.

SOURCES : ACAT-France, [Peoples Dispatch](#), [IAPL Monitoring Committee on Attacks on Lawyers](#)

## ACAT: renforcer la lutte contre la torture

**Dans le monde entier**, l'ACAT s'engage pour les personnes emprisonnées, persécutées, maltraitées et torturées. Pour celles aussi qui, craignant la torture, évaluent désespérément si c'est par le silence, des déclarations d'innocence ou un témoignage qu'elles seront les plus susceptibles d'échapper à la douleur, à l'humiliation et à la trahison de leurs compagnons. Car lors des arrestations et interrogatoires, les forces de l'ordre recourent trop souvent à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

**Merci** d'être solidaires avec Yonny Ronay Chacón González, Floriane Irangabiye, Prageeth Eknaligoda, Jalal Labbad, Abdullah Al-Darzai, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj, Ali Jaafar Al Mabiouq, Jawad Qureiris, Ali Hassan Al-Subaiti, Mahdi Al-Mohsen et Jean-Rémy Yama – par la prière, une lettre ou en informant votre entourage de leur sort. Merci également pour votre don, grâce auquel l'ACAT pourra continuer à défendre les victimes d'injustice et de mauvais traitements.

**Depuis plus de 40 ans**, l'ACAT exhorte les autorités à se conformer à l'interdiction de la torture en vertu du droit international. Elle demande que les victimes concernées soient traitées avec humanité et que les personnes arbitrairement détenues soient libérées.

L'ACAT mise également sur une autre dimension : **la force de la prière !** Une connexion spirituelle avec des personnes qui se sentent oubliées par le monde entier et la demande de l'aide d'une force supérieure peuvent donner aux victimes le courage et l'espoir de surmonter la souffrance.

### Compte bancaire :

IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7

### Modèle d'annonce de collecte pour votre Église ou votre paroisse

→ [bit.ly/NdV-2023](https://bit.ly/NdV-2023)



acat.ch

ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)  
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne  
+41 (0)31 312 20 44  
info@acat.ch • www.acat.ch  
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

f ACATSuisse

ig acat\_ch

tw acat\_ch



**Votre don en bonnes mains.**